



## Fonds d'innovation Pfizer-FRQS sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées – Volet 2

### PROJET À HAUT RISQUE ET FORT POTENTIEL

Catégorie de programmes : Subventions de recherche

#### Dates limites

Dépôt de la lettre d'intention : **2 septembre 2014**

Dépôt de la demande: **1<sup>er</sup> décembre 2014**

**À NOTER : Aucun soutien technique et administratif ne sera offert samedi et dimanche.**

#### Responsable du programme

Manon Pelletier

514 873-2114

poste 1243

[manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca)

**Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page d'accueil du programme sur le site du FRQS.**

Comme plusieurs pays dans le monde, le Canada, incluant plusieurs de ses provinces dont le Québec, a identifié la maladie d'Alzheimer comme une priorité d'intervention en santé, et ce tant au niveau de la prévention qu'au niveau de l'intervention et de la recherche.

Compte-tenu de l'excellence des chercheurs du Québec dans le domaine de la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, ainsi que de l'importance de préparer la communauté de recherche du Québec à être compétitive sur le plan canadien et international pour la recherche dans ce domaine, le FRQS lance le second et dernier concours du programme structurant et mobilisateur portant sur cette thématique.

Le programme, en partenariat avec Pfizer Canada, sera consacré aux projets à haut risque et fort potentiel afin de permettre aux chercheurs d'explorer de nouvelles voies de recherche, ou de nouveaux modèles, outils ou techniques, ayant le potentiel d'avoir un impact significatif sur les connaissances et la compréhension de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.

L'augmentation de nos connaissances et de notre compréhension face à la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées vise ultimement à améliorer la santé des québécoises et québécois.

Afin d'alléger le texte, l'expression « maladie d'Alzheimer » remplacera « maladie d'Alzheimer et maladies apparentées » dans les sections suivantes de la fiche de programme.



## ADMISSIBILITÉ DU PROJET

<b>Thèmes privilégiés</b>	Ce programme est ouvert à tous les champs scientifiques, sans distinction, et aux interfaces multidisciplinaires.
<b>Objectifs</b>	<p>Ce programme a pour but de financer des <b>projets à haut risque et fort potentiel</b> (voir la section <b>Définitions et conditions</b>) visant une meilleure compréhension des mécanismes de la maladie d'Alzheimer. L'objectif est d'explorer de nouvelles hypothèses et de nouvelles voies de recherche très novatrices, dont la preuve de concept et la faisabilité technique n'ont presque jamais été abordées jusqu'ici, et reposant sur peu ou pas de données préliminaires.</p> <p>Les projets présentés doivent générer de nouvelles connaissances sur les mécanismes physiopathologiques de la maladie d'Alzheimer, au-delà des frontières scientifiques actuelles. Ils contribueront au développement de concepts et modèles jusqu'ici non démontrés, et au développement d'instrumentations, d'approches et de méthodologies nouvelles.</p> <p>L'objectif du programme est de bâtir des preuves de concept dans des domaines totalement émergents.</p>
<b>Exemples (non restrictifs)</b>	<p>Les projets pourraient couvrir des découvertes touchant différents domaines tels que (mais non limités à):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mécanismes biologiques de progression de la maladie (génomique, métabolomique, biologie cellulaire, etc.)</li> <li>• outils de détection (imagerie, algorithmes d'analyse d'images, marqueurs, etc.)</li> <li>• amélioration des outils cliniques/questionnaires – évaluation</li> <li>• catégorisation de la maladie</li> </ul>
<b>Définitions et conditions</b>	<p><b>Projet à haut risque et fort potentiel:</b> Projet représentant un haut risque, l'hypothèse étant nouvelle et non conventionnelle par rapport aux théories en cours dans le domaine. Ce projet représente également un fort potentiel puisqu'il peut mener à de nouvelles découvertes.</p> <p>Malgré un risque élevé, le projet offre la perspective de retombées exceptionnelles à très fort potentiel en cas de réussite.</p> <p>Projet ne disposant que de peu ou pas de données préliminaires, ou visant la mise au point d'une technique ou d'un modèle.</p> <p>Finalement, ce projet ne pourrait pas être présenté dans le cadre de programmes réguliers des agences subventionnaires.</p>



## ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

<b>Conditions</b>	<p>Structure de l'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un chercheur principal autonome (tel que défini en annexe 1c des <a href="#">Règles générales communes</a>) travaillant en milieu universitaire ou dans l'un ou l'autre des établissements du réseau de la santé et des services sociaux</li> <li>• maximum de 2 cochercheurs</li> <li>• maximum de 4 collaborateurs</li> </ul> <p>Le FRQS encourage fortement la présence de chercheurs en début de carrière.</p> <p>Tous les chercheurs doivent démontrer de manière adéquate qu'ils collaborent ou collaboreront activement au projet de recherche proposé et préciser le temps alloué au projet.</p> <p>Le chercheur principal doit démontrer qu'il consacrera suffisamment de temps de recherche à ce projet pour en assurer le succès.</p> <p>La multidisciplinarité des chercheurs sera considérée comme un atout.</p> <p>Des chercheurs venant de domaines non traditionnels à la recherche sur la maladie d'Alzheimer sont encouragés à proposer des projets.</p> <p><b>Les candidats en formation postdoctorale ne sont pas admissibles à ce programme en tant que chercheur principal ou cochercheur.</b></p>
<b>Ordre professionnel</b>	<p>Les chercheurs cliniciens devront faire la preuve qu'ils sont inscrits au tableau de l'ordre professionnel les régissant au Québec, qu'ils disposent du droit de pratique au Québec et qu'ils possèdent une assurance professionnelle.</p>
<b>Multiplés demandes</b>	<p>Un chercheur ne peut déposer qu'une seule demande à l'intérieur de ce programme en tant que chercheur principal.</p> <p>Un chercheur peut déposer plusieurs demandes à l'intérieur de ce programme comme cochercheur.</p>
<b>Affiliation, citoyenneté et résidence</b>	<p>Le chercheur principal et les cochercheurs doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir une affiliation universitaire québécoise</li> <li>• être citoyens canadiens ou résidents permanents, tel que défini au point 2.1 des <a href="#">Règles générales communes</a></li> </ul> <p>Les collaborateurs peuvent provenir de l'extérieur du Québec mais aucune somme ne pourra être transférée à l'extérieur du Québec.</p>



**Formation de base en éthique de la recherche**

Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les chercheurs ou cochercheurs du FRQS lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.

La recherche sur des sujets humains comprend celle étant réalisée :

- avec des sujets humains vivants
- sur des cadavres ou des restes humains
- avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique
- à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux permettant l'identification d'une personne.

Cette formation de base consiste en la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services Sociaux à titre de [programme de formation en éthique de la recherche](#).

Advenant une réponse favorable du FRQS quant à l'obtention de la subvention, les chercheurs et cochercheurs devront obligatoirement avoir réalisé cette formation de base et fait parvenir au FRQS une preuve de la complétion de cette formation afin d'obtenir le premier versement de leur subvention.

**DOCUMENTS EXIGÉS - LETTRE D'INTENTION**

**Transmission via le site du FRQS seulement**

**Chercheur principal**

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (à jour)
- contributions détaillées (pièce à joindre dans le portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), voir **Étape 7** de [Étapes à suivre pour faire une demande électronique](#)
- formulaire [électronique](#)

**Seuls les chercheurs dont les lettres d'intention auront été retenues seront invités à soumettre une demande complète** (voir la section **Évaluation**).

Le FRQS acheminera par courriel une confirmation de l'acceptation ou du refus de la lettre d'intention de chacun des candidats.

**Cochercheurs**

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (à jour)
- contributions détaillées (pièce à joindre dans le portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), voir **Étape 7** de [Étapes à suivre pour faire une demande électronique](#)



## DOCUMENTS EXIGÉS – DEMANDE COMPLÈTE

<b>Chercheur principal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CV commun canadien</b>, version <b>CV de financement</b> pour le FRQS (à jour)</li> <li>• contributions détaillées (pièce à joindre dans le portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), voir <b>Étape 7</b> de <b>Étapes à suivre pour faire une demande électronique</b></li> <li>• <b>formulaire électronique</b></li> <li>• une lettre d'appui de la direction de l'institution ou du département universitaire où s'effectuera la recherche (pour le chercheur principal seulement)</li> <li>• une lettre du directeur du département clinique ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des demandeurs pour réaliser leur projet de recherche et ce pour tous les cliniciens impliqués (chercheur principal et cochercheurs)</li> </ul>
<b>Cochercheurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CV commun canadien</b>, version <b>CV de financement</b> pour le FRQS (à jour)</li> <li>• contributions détaillées (pièce à joindre dans le portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), voir <b>Étape 7</b> de <b>Étapes à suivre pour faire une demande électronique</b></li> </ul>

## LIEU DE RECHERCHE

<b>Choix du lieu de recherche</b>	Un groupe ou un centre du FRQS, un établissement du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) ou une université du Québec
<b>Changement du lieu de recherche</b>	<p>Le FRQS présume que, pour toute la durée de la subvention octroyée, le candidat mènera son projet dans l'établissement ou dans l'université ayant endossé sa demande.</p> <p>Le candidat désirant changer de lieu de recherche doit en faire la demande par une lettre officielle par courriel au FRQS. Cette demande fera état des raisons du changement et décrira toutes les conséquences possibles sur son projet de recherche.</p> <p>Les autorités de l'université ou de l'établissement doivent également approuver ce changement en avisant le FRQS par écrit.</p> <p>Le directeur du nouveau centre de recherche ou département universitaire doit également aviser par écrit le FRQS qu'il accepte d'accueillir le candidat.</p>

## DURÉE DE LA SUBVENTION

<b>Durée</b>	<p><b>2 ans maximum, non renouvelable</b></p> <p><b>Un minimum de 3 projets seront financés</b></p>
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------



Date d'entrée en vigueur **Avril 2015**

## MONTANT DE LA SUBVENTION

Montant **100 000 \$ par an, soit 200 000 \$ maximum par projet pour 2 ans**

Condition de versement Le versement de la deuxième année de la subvention sera conditionnel à l'évaluation positive d'un **rapport scientifique mi-parcours**, décrivant en détails la réalisation des activités reliées au projet et les résultats obtenus, ainsi qu'un **rapport financier**. Si les progrès ne sont pas suffisants ou si l'hypothèse de départ ne s'avère pas concluante, le projet pourrait être terminé dès la première année.

## DÉPENSES ADMISSIBLES

<b>Admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• salaires d'assistants de recherche</li> <li>• rémunération de personnes-ressources essentielles au projet</li> <li>• les dépenses relatives à l'acquisition d'équipement seront admissibles de façon exceptionnelle, et ce, dans la mesure où elles seront justifiées.</li> <li>• matériel de recherche et toute autre dépense exigée aux fins de la réalisation du projet de recherche et justifiée dans la demande</li> <li>• participation à des congrès pour une somme maximale de 5% de la subvention par année</li> <li>• la subvention pourra être utilisée pour la rémunération d'étudiants à la maîtrise, au doctorat ainsi que pour des stagiaires postdoctoraux, et ce uniquement lors de la première année de leur recrutement. Ces derniers devront obligatoirement se présenter aux prochains concours provinciaux ou nationaux.</li> </ul>
<b>Non admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rémunération des chercheurs principaux, des cochercheurs ainsi que des collaborateurs</li> <li>• tous les frais indirects reliés à l'aménagement, au réaménagement, à la location et à l'entretien de locaux, ainsi qu'aux frais indirects payés par l'établissement d'accueil</li> <li>• aucune somme ne pourra être transférée hors Québec</li> </ul>



## ÉVALUATION

<b>Lettre d'intention</b>	<p>La lettre d'intention sert à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établir l'admissibilité des candidats</li> <li>• évaluer la pertinence de la demande de subvention en fonction des objectifs</li> <li>• constituer un comité de pairs d'évaluation dont l'expertise correspondra aux projets soumis</li> </ul> <p>Le comité de pertinence, composé de responsables scientifiques du FRQS, évaluera les lettres d'intention.</p> <p>Seuls les candidats dont les lettres d'intention auront été retenues par le comité de pertinence seront invités, par courriel du FRQS, à soumettre une demande complète.</p>
<b>Demande complète</b>	<p>L'évaluation des demandes se fera par un comité de pairs composé d'experts des milieux clinique et scientifique et sélectionnés par le FRQS selon les règles en vigueur pour la composition des comités d'évaluation.</p> <p>Des représentants de Pfizer Canada pourront y siéger à titre d'observateurs, sans droit de vote.</p> <p>Les critères d'évaluation pour les demandes complètes seront les suivants :</p> <p><b>Projet à haut risque et fort potentiel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cohérence, originalité des hypothèses et potentiel de percées exceptionnelles, même en l'absence de travaux antérieurs</li> <li>• originalité de la solution en regard de la problématique ciblée</li> <li>• clarté des objectifs</li> </ul> <p><b>Équipe de recherche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qualité scientifique des chercheurs</li> <li>• complémentarité des expertises</li> </ul> <p><b>Faisabilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisme, importance et rigueur dans la définition de la structure du projet et des résultats escomptés; identification de jalons (particulièrement après 1 an)</li> <li>• réalisme de l'échéancier et pertinence des indicateurs de suivi</li> <li>• faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes</li> </ul> <p><b>Retombées du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• impact du projet en termes d'acquisition de connaissances et de savoir-faire</li> <li>• impact sur le développement de concepts, de nouveaux modèles et sur le développement d'instrumentation, d'approches et de méthodes nouvelles</li> </ul> <p><b>Budget</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• justification adéquate du budget demandé</li> </ul>



## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

En acceptant la subvention, le candidat s'engage à :

- respecter les **Règles générales communes**, la **Politique de libre accès aux résultats de recherche** publiés du FRQS et l'ensemble des conditions et exigences décrites dans cette fiche
- transmettre, à la demande du FRQS, certains documents additionnels
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document **Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique** du FRQS.
- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document **Accès aux documents et protection des renseignements personnels** et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

Le candidat ne se conformant pas à ces règles verra sa subvention annulée.

Le candidat devra informer le FRQS de son acceptation de la subvention dans un délai de **30 jours** suivant la réception de l'offre. **À défaut de cette acceptation, le FRQS considérera la subvention refusée par le dit candidat.**

Finalement, le candidat s'engage à transmettre à Pfizer Canada toute publication en préparation découlant du projet subventionné dans le cadre de ce programme et ce dans un délai de 2 mois précédant la soumission initiale. Ceci n'engage en rien la propriété intellectuelle liée au projet et n'aura aucune incidence sur la capacité du chercheur à publier ses résultats ou à recevoir la subvention.

### Dépôt d'un rapport et présentation

En acceptant la subvention, les candidats s'engagent à fournir des rapports de progrès mi-parcours, tant scientifique que financier, aux échéances indiquées par le Fonds, ainsi que des rapports finaux, scientifique et financier, à la fin de la subvention.

### Diffusion et utilisation des résultats par les partenaires

Les candidats s'engagent à autoriser les partenaires à utiliser le rapport final et les résultats de recherche ayant fait l'objet d'une diffusion publique par le chercheur (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet), notamment à des fins de reproduction, de traduction, d'exécution ou de communication au public par quelque moyen que ce soit, de même que toute autre forme d'utilisation. Cette utilisation doit être faite dans le respect du droit d'auteur et uniquement à des fins non commerciales.





## ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

L'établissement d'accueil s'engage à :

- fournir des laboratoires ou des locaux de recherche fonctionnels et l'équipement de base nécessaire à la réalisation du projet de recherche.
- offrir un environnement qui respecte les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS.

## PARTENAIRES

**Pfizer Canada**